

CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

SÉANCE DU 26 AVRIL 2018

DELIBERATION N° 2018-11

**MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION ESPÈCES ET
COMMUNAUTÉS PROTÉGÉES - ECB**

Le Conseil national de la protection de la nature, délibérant valablement,

Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 134-2 et R. 134-20 et suivants,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, notamment ses articles R. 133-4 à R. 133-14,

Vu la loi n°2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, notamment son article 2,

Vu le règlement intérieur,

Décide :

Le président de la commission "Espèces et Communautés Biologiques" propose la modification de la composition actuelle comme suit :

- Stéphanie HUDDIN suppléante de Thierry LECOMTE devient suppléante de Loïc MARION titulaire,
- Maxime ZUCCA suppléant de Loïc MARION devient suppléant de Thierry LECOMTE titulaire.

La proposition est adoptée à l'unanimité des votants.

Le président du Conseil national de la protection
de la nature,



Serge MULLER